



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Avril 2010

Date de la convocation 21 avril 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Paulhan
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean- Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René à M.FAVIER Marc, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.COSTE Bernard, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.		

Objet : Service d'accueil régulier familial intercommunal – Règlement de fonctionnement et projet d'établissement

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que suite aux évolutions constatées dans le fonctionnement de ce service intercommunal, il convient d'apporter certaines modifications au règlement de fonctionnement ainsi qu'au projet d'établissement approuvé par délibération du conseil en date du 6 Juin 2007.

Il précise que les modifications du règlement de fonctionnement portent principalement sur la composition du personnel suite à la réorganisation de la structure et sur les conditions de résiliation du contrat d'accueil de l'enfant.

Il ajoute que le projet d'établissement est quant à lui modifié suite au travail réalisé par les assistantes maternelles : analyse de pratiques avec la psychologue de l'école des Parents, mise à jour du projet social prenant en compte l'évolution du territoire et le résultat du sondage effectué auprès des parents pour évaluer les services existants et connaître leurs besoins et attentes.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur cette proposition.

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement du Service d'accueil régulier familial intercommunal telles que présentées

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.